Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-790251045-20261021-III_2026_3-DE

ARZON EVENEMENTS

III-2026-3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

en exercice : **13**
Présents : **11**
Pouvoirs : **0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre deux mille vingt-six
le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
À la salle Bellevue, sous la présidence de MR DE RENEVILLE, président.
Date de convocation du Conseil d'Administration :
Le deux octobre deux mille vingt-six

PRESENTS : Jean-Marc Gauter, Corinne Vialatte, Bruno De Reneville, Emmanuel Jacobée, Marie-Thérèse Jan (suppléante de Philippe Desenfant), Jean-Jacques Mulot, Christine Provost, Caridad Pelissier, Marc Eymond, Erwan Renimel, Sylvie Cottet.

ABSENTS : Jean-Michel Desmars, Lydie Tamarelle

POUVOIRS :

Objet : Modification redevance expositions - Moulin de Pen Castel

Le Moulin de Pen Castel accueille de mars à novembre des artistes professionnels qui exposent et vendent leurs œuvres dans ce lieu. Actuellement, en contrepartie de l'espace alloué ces artistes versent une redevance fixe. Dans une logique d'équité et de cohérence par rapport au fonctionnement des lieux et galeries d'expositions, il est proposé aux administrateurs à partir de juillet 2027, une redevance sous forme de commission sur les ventes de l'exposant.

- Commission : **12.50 % sur les ventes**

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter les modifications préconisées,

VU l'exposé de Monsieur le Directeur,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ ADOPTE la modification susmentionnée,

↳ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 21 octobre 2026

Certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture en date du 22 octobre 2026

Le Président,
Monsieur DE RENEVILLE